

**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Commune d'Othis**

DECISION DU MAIRE

N° 2023/11/04D

OBJET : M. 2023-033C- Contrat d'engagement pour des animations officielles en décembre 2023 du TELETHON avec l'AFM TELETHON- Approbation

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la Commune organisera des manifestations du 1^{er} au 10 décembre 2023, au profit du TELETHON,

VU la proposition de contrat d'engagement de l'AFM TELETHON, 1 rue de l'Internationale – BP59 – à EVRY Cedex (91002),

Vu le budget communal,

D E C I D E

Article 1er. - Un contrat d'engagement est signé entre l'AFM TELETHON et la Commune d'Othis pour l'organisation de divers manifestations les journées du 1^{er} au 10 décembre 2023 sur la Commune d'Othis (77280).

Article 2.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de l'AFM TELETHON.

Fait à Othis, le 22 novembre 2023.

Le Maire,



Bernard CORNEILLE